



Ni jeunes dans la galère, ni vieux dans la misère : Tous et toutes mobilisé.es pour nos retraites !

Pour l'emploi des jeunes, en STAPS, et ailleurs.... Non aux 64 ans !

Contraire à travailler plus longtemps les enseignant.es en poste (de 62 à 64 ans) entraînera automatiquement moins de recrutements. L'augmentation de l'âge de départ va augmenter dès l'année prochaine et jusqu'en 2032 cela entraînera une **réduction des besoins de recrutements (et donc des postes au CAPEPS)**. Cela est aussi valable pour tous les métiers et particulièrement vrai chez les profs d'EPS qui partent souvent à la retraite à 62 ans (même avec une carrière incomplète et une décôte) car le métier est particulièrement usant physiquement.

Pour une retraite en bonne santé, et une vie après le travail

En 2020 (Insee) l'**espérance de vie en bonne santé est de 64,4 ans pour les hommes et de 65,9 ans pour les femmes**. Les métiers du sport sont particulièrement éprouvants, et, souvent, plusieurs pathologies apparaissent au vu de l'engagement physique avant et pendant la carrière. Contraire à un départ à la retraite à 64 ans, c'est augmenter les problèmes de santé en fin de carrière et après la carrière. Vous le savez, les retraités ne sont pas des « inactifs » et ils participent à la vie de la société (garde des petits-enfants, associations -50 % des présidents d'associations sont retraités – sportives, culturelles, caritatives, investissement syndical, politique -33 % des maires sont retraités, etc....)

43 annuités c'est trop !

Avec une formation à Bac+5, l'entrée dans le métier se fait en moyenne pour les profs d'EPS à 24 ans (moyenne des stagiaires EPS cette année). Avec 43 annuités, il faudrait aller jusqu'à 67 ans pour obtenir le taux plein (75 % du dernier salaire) : c'est bien trop ! A 67 ans devant les élèves, à enseigner l'EPS, quand on sait qu'aujourd'hui il n'y a aucune adaptation pour les fins de carrières. La réduction du nombre d'annuité et la prise en compte des années d'étude et de formation est une priorité !

La retraite : un choix de société...

En 1945 alors que la France était économiquement exsangue, la mise en place de la retraite par répartition a permis de transformer une réalité : celle de pauvreté des personnes âgées qui était une réalité. En une génération (50 ans) le taux de pauvreté des personnes âgées à été divisé par 4 ! La décision politique de **créer une retraite solidaire a permis une « nouvelle étape de la vie » pour des millions de personnes**, alors que la retraite était synonyme de misère (ou de charité) depuis des siècles !

...qui fait des envieux.

Aujourd'hui ce sont 350 Mds d'euros qui échappent aux marchés et permet aux retraités de toucher une pension (via les cotisations sociales). Mais de nombreux assureurs et fonds de pensions souhaiteraient pouvoir accéder à la marchandisation de cette manne pour créer des profits. L'affaiblissement du système et la baisse organisée des pensions fait partie de cette stratégie : réduire le système collectif pour permettre l'entrée du marché.

Ne laissons pas faire et agissons pour améliorer les retraites et la vie au travail.

D'autres alternatives qui font le choix de la justice sociale en revenant à l'âge de départ en **retraite à 60 ans, sont possibles !**

1. **Travailler tous et toutes jusqu'à 60 ans en améliorant les fins de carrières** soit 1 Millions de salarié.es de plus en emploi (et autant de cotisations supplémentaires)
2. **Investir pour créer de l'emploi** : 2% de chômage en moins, c'est 6 Milliards de cotisations en + par an et il y a 4,2 Millions d'actifs cherchent un emploi (Ministère du Travail DARES)
3. **Payer les femmes comme les hommes** : 22% d'écart (c'est 6 Milliards de cotisations en + par an)
4. **Augmenter les salaires Privé Public d'1%** (c'est 4 Milliards de cotisations en + par an)
5. **Hausse des cotisations** (1 % salarié + employeur = 8 Milliards/an) ...
6. **Taxer les revenus du capital (236 milliards engrangés par les 42 milliardaires français dans les 19 derniers mois – source Oxfam)**

80% des français sont **opposés** à la réforme et selon un sondage Ifop pour *Politis*, 68 % des Français-es sont favorables à une réforme qui ramènerait à 60 ans l'âge légal de départ à la retraite. Mobilisons-nous

Signer et faites signer La Pétition
Intersyndicale.
Scanner →



Manifester le 31 janvier à Bordeaux, 12h Place des Quinconces



Ni jeunes dans la galère, ni vieux dans la misère : Tous et toutes mobilisé.es pour nos retraites !

Pour l'emploi des jeunes, en STAPS, et ailleurs.... Non aux 64 ans !

Contraire à travailler plus longtemps les enseignant.es en poste (de 62 à 64 ans) entraînera automatiquement moins de recrutements. L'augmentation de l'âge de départ va augmenter dès l'année prochaine et jusqu'en 2032 cela entraînera une **réduction des besoins de recrutements (et donc des postes au CAPEPS)**. Cela est aussi valable pour tous les métiers et particulièrement vrai chez les profs d'EPS qui partent souvent à la retraite à 62 ans (même avec une carrière incomplète et une décôte) car le métier est particulièrement usant physiquement.

Pour une retraite en bonne santé, et une vie après le travail

En 2020 (Insee) l'**espérance de vie en bonne santé est de 64,4 ans pour les hommes et de 65,9 ans pour les femmes**. Les métiers du sport sont particulièrement éprouvants, et, souvent, plusieurs pathologies apparaissent au vu de l'engagement physique avant et pendant la carrière. Contraire à un départ à la retraite à 64 ans, c'est augmenter les problèmes de santé en fin de carrière et après la carrière. Vous le savez, les retraités ne sont pas des « inactifs » et ils participent à la vie de la société (garde des petits-enfants, associations -50 % des présidents d'associations sont retraités – sportives, culturelles, caritatives, investissement syndical, politique -33 % des maires sont retraités, etc....)

43 annuités c'est trop !

Avec une formation à Bac+5, l'entrée dans le métier se fait en moyenne pour les profs d'EPS à 24 ans (moyenne des stagiaires EPS cette année). Avec 43 annuités, il faudrait aller jusqu'à 67 ans pour obtenir le taux plein (75 % du dernier salaire) : c'est bien trop ! A 67 ans devant les élèves, à enseigner l'EPS, quand on sait qu'aujourd'hui il n'y a aucune adaptation pour les fins de carrières. La réduction du nombre d'annuité et la prise en compte des années d'étude et de formation est une priorité !

La retraite : un choix de société...

En 1945 alors que la France était économiquement exsangue, la mise en place de la retraite par répartition a permis de transformer une réalité : celle de pauvreté des personnes âgées qui était une réalité. En une génération (50 ans) le taux de pauvreté des personnes âgées à été divisé par 4 ! La décision politique de **créer une retraite solidaire a permis une « nouvelle étape de la vie » pour des millions de personnes**, alors que la retraite était synonyme de misère (ou de charité) depuis des siècles !

...qui fait des envieux.

Aujourd'hui ce sont 350 Mds d'euros qui échappent aux marchés et permet aux retraités de toucher une pension (via les cotisations sociales). Mais de nombreux assureurs et fonds de pensions souhaiteraient pouvoir accéder à la marchandisation de cette manne pour créer des profits. L'affaiblissement du système et la baisse organisée des pensions fait partie de cette stratégie : réduire le système collectif pour permettre l'entrée du marché.

Ne laissons pas faire et agissons pour améliorer les retraites et la vie au travail.

D'autres alternatives qui font le choix de la justice sociale en revenant à l'âge de départ en **retraite à 60 ans, sont possibles !**

1. **Travailler tous et toutes jusqu'à 60 ans en améliorant les fins de carrières** soit 1 Millions de salarié.es de plus en emploi (et autant de cotisations supplémentaires)
2. **Investir pour créer de l'emploi** : 2% de chômage en moins, c'est 6 Milliards de cotisations en + par an et il y a 4,2 Millions d'actifs cherchent un emploi (Ministère du Travail DARES)
3. **Payer les femmes comme les hommes** : 22% d'écart (c'est 6 Milliards de cotisations en + par an)
4. **Augmenter les salaires Privé Public d'1%** (c'est 4 Milliards de cotisations en + par an)
5. **Hausse des cotisations** (1 % salarié + employeur = 8 Milliards/an) ...
6. **Taxer les revenus du capital (236 milliards engrangés par les 42 milliardaires français dans les 19 derniers mois – source Oxfam)**

80% des français sont **opposés** à la réforme et selon un sondage Ifop pour *Politis*, 68 % des Français-es sont favorables à une réforme qui ramènerait à 60 ans l'âge légal de départ à la retraite. Mobilisons-nous

Signer et faites signer La Pétition
Intersyndicale.
Scanner →



Manifester le 31 janvier à Bordeaux, 12h Place des Quinconces